

Nous avons entendu ces derniers mois le premier ministre et le ministre des Postes se répandre en paroles trompeuses et nous assurer que l'on mettrait fin au favoritisme politique et au sectarisme politique trop poussé. Il est évident, d'après les faits que j'ai mentionnés, que le ministre permet au parti libéral d'utiliser son ministère pour faire de la propagande au lieu d'assurer un service public (*Exclamations*)... au fonctionnement duquel tous les députés portent un intérêt légitime.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Carter:** Monsieur l'Orateur, au sujet de la même question de privilège...

**M. l'Orateur:** Le député m'a donné un préavis de sa question de privilège. La présidence a le devoir, après avoir entendu la déclaration du député, de déterminer s'il y a de prime abord matière à privilège et s'il doit être autorisé à présenter une motion pour solliciter une intervention ultérieure de la Chambre fondée sur la question qu'il a soulevée.

On n'a pas présenté de telle motion. Quoi qu'il en soit, je doute beaucoup qu'il y ait plus qu'un grief, légitime ou non. Je doute que ce soit le genre de grief que la Chambre doit véritablement considérer comme question de privilège. C'est en ce sens que je devais rendre une décision. La décision ayant été rendue il me semble qu'on ne devrait pas prolonger le débat sur ce point, mais me permettre de donner la parole au député suivant qui veut invoquer la question de privilège.

**M. Carter:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je poursuivrai sur la même question de privilège.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligance de reprendre son siège? Je viens de décider que la question de privilège n'est pas en cause et que, partant, on ne peut discuter ce point davantage. J'en suis certain, le député voudra bien à présent accepter la décision de la présidence.

[Français]

M. LAPRISE—PROTESTATIONS CONTRE LA PÉNURIE DE PERSONNEL ET DE FACILITÉS AUX COMITÉS

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question de privilège qui intéresse tous les députés de cette Chambre non seulement ceux de langue française, mais également ceux de langue anglaise.

A plusieurs reprises, depuis le début de la présente session, j'ai remarqué le peu d'intérêt que l'on porte à l'organisation des comités relativement à l'interprétation simultanée et à la traduction des comptes rendus en français. Une rapide enquête m'a démontré qu'il n'y a pas suffisamment de traducteurs et d'interprètes pour satisfaire en même temps les besoins de la Chambre des communes, du Sénat et des comités.

Ce matin encore, et c'est le comble, alors que le comité des affaires extérieures et de la défense nationale se réunissait à huis clos pour préparer son deuxième rapport, le seul interprète présent ne pouvait accomplir un travail convenable à cause du très mauvais service de micros.

Monsieur l'Orateur, je ne blâme nullement le personnel du service de l'interprétation, qui accomplit un travail excellent, je dis qu'il n'est pas assez nombreux pour satisfaire les besoins de ce Parlement.

Par conséquent, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault), que la Chambre suspende les travaux des comités, tant et aussi longtemps qu'un personnel pouvant répondre aux besoins des comités ne sera pas embauché pour assurer le bon fonctionnement des comités.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je remercie l'honorable député de m'avoir donné, comme le Règlement l'exige d'ailleurs, un préavis de la question de privilège, ce qui m'a donné quelques moments pour commencer une enquête au sujet de son grief, et je crois que l'honorable député a probablement raison de se plaindre de la situation à laquelle il fait allusion dans sa motion et de poser la question de privilège.

Je lui demanderais de patienter quelques jours, afin de me donner l'occasion d'étudier la situation d'un peu plus près, à la suite de quoi je serai peut-être en mesure de faire une déclaration à la Chambre ou, si cela suffit, directement à l'honorable député pour tenter d'améliorer la situation dont il se plaint, avec raison.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—1<sup>er</sup> RAPPORT

**M. Gaston Isabelle (Hull)** présente le premier rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et en propose l'adoption, du consentement de la Chambre.